

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte-d'Or

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Président : Monsieur Nicolas SCHOUTITH

Secrétaire de séance : Madame Céline TONOT

Convocation envoyée le 17/09/2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15
Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 13
Nombre de procuration : 0

SCRUTIN :

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Membres Présents :

Mme Dominique BEGIN-CLAUDET

M. Benoît BORDAS

M. Patrice CHATEAU

M. Hamid EL HASSOUNI

M. Thierry FALCONNET

M. Frédéric GOULIER

M. Alexandre HEDDAR

Mme Catherine MINAUX

Mme Isabelle PASTEUR

M. Lionel SANCHEZ

M. Nicolas SCHOUTITH

Mme Céline TONOT

M. Jean-Michel VERPILLOT

Membres Absents :

M. Antoine HOAREAU

M. Guillaume RUET

OBJET : AFFAIRES GENERALES

Composition de la commission consultative de l'Organisme Foncier Solidaire

Le Conseil d'Administration a, par délibération du 26 Juin 2025, modifié les statuts de l'Etablissement Public Foncier Local des collectivités de Côte d'Or (EPFL) suite à l'obtention de l'agrément de l'Etablissement en tant qu'Organisme Foncier Solidaire (OFS).

Les nouveaux statuts ainsi adoptés prévoient la création d'une commission consultative de l'OFS,

composée de personnalités disposant d'une expertise particulière dans le domaine des activités de l'OFS. Cette commission peut faire des propositions quant aux opérations menées pour l'activité de l'OFS au Conseil d'Administration, qui reste l'autorité décisionnelle. Elle peut également proposer la réalisation d'études et/ou d'expertises et émettre des avis sur la stratégie de développement de l'activité.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'Administration d'arrêter la composition de cette commission tel que défini ci-après :

- Un représentant de la Banque des Territoires
- Un représentant de la Fédération des Promoteurs Immobilier
- Un représentant d'Action Logement
- Un représentant de la DREAL
- Un représentant de la DDT
- Un représentant du service Habitat de Dijon Métropole
- Trois représentants d'organismes bailleurs (Grand-Dijon habitat, Habellis et CDC Habitat)
- Quatre élus du Conseil d'Administration de l'EPFL

Etant ici précisé que le Directeur de l'Etablissement, ainsi que le responsable de mission OFS sont membres de droit de cette commission.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION **Après en avoir délibéré**

DECIDE

- **de créer** la commission consultative de l'Organisme Foncier Solidaire tel que prévu par les statuts modifiés du 25/06/2026
- **d'acter** la composition de cette commission tel que proposée ci-dessus
- **de décider** que la présidence de cette commission est assurée par le Président de l'Etablissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte d'Or,
- **d'acter** que le mandat des membres de cette commission prend fin dans les mêmes conditions que celui des membres du Conseil d'Administration de l'EPFL
- **d'autoriser** le Président et la Directrice à signer, au nom de l'EPFL, tous documents à intervenir en vue de la mise en œuvre de cette délibération.

Le 28 septembre 2026
Céline TONOT
Secrétaire de séance



Le 28 septembre 2026
Nicolas SCHOUTITH
Président de l'EPFL

